



MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

Affiché en Mairie le 21/01/2019

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Janvier 2019

*Seuls des extraits du procès-verbal sont affichés.
Le registre complet des délibérations est consultable en Mairie.*

L'an deux mille dix-neuf, le quinze janvier à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze janvier, s'est réuni à la Mairie, en séance publique,
sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, M. THIBAUT Patrick, M. HERVE Sandy, Mme BONENFANT Nathalie, M. DELOFFRE Arnaud, M. DELAROCHEAULION Frédéric, Mme CLOSSAIS Soazig

Procurations :

M. DELION Rémy donne pouvoir à Mme CLOSSAIS Soazig
M. BAUX Mickaël donne pouvoir à M. HERVE Sandy

Absents : Mme MARY Cécile

M. DELAROCHEAULION Frédéric a été élu **SECRETAIRE**

Délibérations prises par le conseil

N°1/2019 : Retrait du groupement de commandes de fourniture d'électricité porté par le SDE35 et du groupement de commandes d'énergie gaz porté par le SDE22 et adhésion au groupement de commandes de fournitures d'énergie créée par le SDE35

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le retrait de la commune de Plesder du groupement de commandes de fourniture d'électricité coordonné par le SDE35 à l'issue des marchés en cours ou attribués ;
- **AUTORISE** le retrait de la commune de Plesder du groupement de commande de fourniture d'énergie gaz coordonné par le SDE22 à l'issue des marchés en cours ou attribués ;
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Plesder au groupement de commandes de fourniture d'énergie créée par le SDE35 ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Plesder

Adopté à l'unanimité.

N°2/2019 : Modification des statuts de la communauté de communes Bretagne romantique à compter du 1er janvier 2019 (compétence animation sportive)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu les Statuts de la CCBR en date du 29/12/2017 : compétence optionnelle n°4 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;

Vu la Délibération du conseil communautaire n°2018-07-DELA en date du 5 juillet 2018 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2017-06-DELA-67 du conseil communautaire en séance du 06 juillet 2017 ;

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique et d'exercer à compter du 1er janvier 2019 la compétence facultative suivante :
« Compétence animation sportive à travers la création d'un fonds de soutien réparti en 2 sections selon les critères définis par la commission dédiée :
 1. Fonds de soutien à l'emploi en faveur de l'office des sports du territoire et des associations sportives utilisatrices des équipements sportifs couverts d'intérêt communautaire à vocation unique à savoir spécialisés dans une seule discipline sportive
 2. Fonds de soutien aux dépenses d'équipements nécessaires à l'activité des associations sportives utilisatrices des équipements sportifs couverts d'intérêt communautaire à vocation unique à savoir spécialisés dans une seule discipline sportive »
 - **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.
- Adopté à l'unanimité.

N°3/2019 : Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – mise en concurrence des entreprises par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **MANDATE** le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel pour la couverture des risques suivants :
 - o Agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL
 - o Agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires
- **S'ENGAGE** à fournir au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance

Adopté à l'unanimité.

N°4/2019 : Effacement de réseaux dans le bourg : rues Félicité de Laménais, du Jerzual, Henri de la Messelière et chemin champ de boulin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux d'effacement de réseaux des rues Félicité de Laménais, du Jerzual, Henri de la Messelière et chemin champ de boulin ;
- **CONFIE** la maîtrise d'ouvrage au SDE35 ;
- **AUTORISE** l'inscription des crédits nécessaires au budget ;
- **AUTORISE** le versement de ces participations auprès du maître d'ouvrage ;
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tout document permettant l'application de cette décision

Adopté à l'unanimité.

N°5/2019 : Lecture du rapport d'activité 2017 du SMICTOM

Le conseil municipal **PREND ACTE** que ce rapport lui a été présenté.

N°6/2019 : Lecture du rapport d'activité 2017 du syndicat des eaux de Tinténac

Le conseil municipal **PREND ACTE** que ce rapport lui a été présenté.

N°7/2019 : Lecture du rapport d'activité 2017 du SDE35

Le conseil municipal **PREND ACTE** que ce rapport lui a été présenté.

N°8/2019 : Demande du Conseil Municipal d'une réduction des frais de carburants pour les habitants de la commune (proposition de motion par l'Association des Maires Ruraux)

Le conseil municipal, en appui à la démarche de l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine et après en avoir délibéré, **DECIDE DE** :

- DEMANDER au gouvernement d'instaurer une baisse des taxes sur les carburants et la mise en place de dispositifs pour protéger le pouvoir d'achat des habitants de la commune et plus largement des communes rurales par un dispositif prenant en compte le degré de dépendance à l'usage du véhicule individuel;
- S'OPPOSER à l'instauration de nouvelles discriminations tarifaires dues par les habitants de la commune comme les « péages urbains » ;
- DEMANDER au Conseil Régional et aux intercommunalités de déployer des solutions de déplacement collectif ;
- DEMANDER à ce que soient accélérés les outils de développement de solution de télétravail et l'accessibilité pour les salariés vivant dans la commune aux dispositifs de télétravail ;

- S'ENGAGER à développer les solutions pratiques au télétravail dans la commune ou les communes voisines ;
- DEMANDER aux parlementaires du Département de porter ces considérants et propositions dans le débat public et les débats parlementaires ;
- SOUTENIR la démarche contenue dans le communiqué établi par l'AMR d'Ille-et-Vilaine « Hausse des Carburants : Stop au plein de taxes » en invitant les communes voisines à se fédérer sur ce sujet ;
- DEMANDER au gouvernement le maintien des services publics de proximité et de cesser la concentration des activités économiques et publiques dans les pôles urbains et métropolitains.

Adopté à l'unanimité.